

**Certificat d'examen de type
n° F-02-B-098 du 11 juillet 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011832-D5

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type EL27
Classe Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

NS TESTUT SAS, 957, RUE DE L'HORLOGERIE - 62401 BÉTHUNE (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n°00.00.690.012.1 du 14 septembre 2000 relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type EL27.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type EL27 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- le dispositif d'affichage dont la description reste identique à ce que prévoit la décision précitée mais qui a la possibilité d'afficher en noir et blanc ou en couleur et dont la taille est plus grande (264mm x 193mm) ;
- le dispositif de scellement pouvant être constitué par vis de scellement avec coupelle et plomb insculpé ou bien par étiquettes autocollantes autodestructibles à l'arrachement.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification reste identique à celle prévue par la décision précitée à l'exception du numéro et de la date de la décision d'approbation de modèle qui sont remplacés par le numéro et la date du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011832-D5 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXE :

- Scellement (cas général et cas d'un instrument intégré dans une emballeuse)

Le Directeur général

Marc MORTUREUX

Plaque signalétique IPFA

Groupe de pesage étiquetage à fonctionnement automatique				+			
T62	Modèle	EL27A	Classe	Y(9)			
Dévision n°	Min	40g	e=dd=2/5g	dt=2g	T=-3kg		
Max 8/8kg	Cadence Max = objets/min						
Vitesse Max : 0,5 m/s							
Interdit pour la vente directe au public							
Série n°	Date	230V	50Hz	1,6A			
MATÉRIEL CONFORME AUX RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (ART. R233-68 DU CODE DU TRAVAIL.)							

Plaque signalétique IPFNA

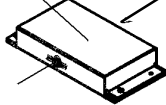
T62	Modèle	EL27M					
CID	Certificat n°	LNE F-01-A-026 du 20/12/2001					
Max 8/12kg	Min	40g	e=2/5g	T=-3kg			Interdit pour la vente directe au public
CE aa xxxx							
Série n°	Date	230V	50Hz	1,6A			
MATÉRIEL CONFORME AUX RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (ART. R233 DU CODE DU TRAVAIL.)							

INSTRUMENT RECONNU CONFORME	
1	7
2	8
3	9
4	10
5	11
6	12
LIMITE DE VALIDITE	
2002	
(E)	

Plaque d'identification du module TD26

T62	ID Pour de PSE		
TYPE	2002	12	02
DATE	12	02	02
LABOR	01	01	01
POSTE A	LABORATOIRE		
LABOR	LABORATOIRE		

Boîtier de raccordement



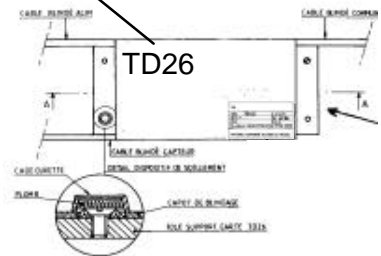
CAGE CROCHET



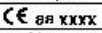
OU

T 62

Dispositif de scellement



Plaque signalétique IPFNA

Modèle EL27M	
CE	Conformité
Modèle	N°1 501
Intéressé pour la vente directe au public	
	
Modèle	N°1 501
MATERIEL CONFORME A LA NORME EN 60950-1 ET EN 60950-2	

Plaque signalétique IPFA

Ouvre le couvercle et vérifiez l'authenticité de la plaque		
Modèle	EL27M	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe
Modèle	N°1 501	Classe

Plaque d'identification du module TD26

T62	
Modèle	N°1 501
Modèle	N°1 501
Modèle	N°1 501
Modèle	N°1 501

